

sidérable du revenu de l'Écosse, et c'est une des principales sources de subsistance pour une forte partie de la population du royaume. De plus, il nous présente ces signes de forte vitalité qu'une industrie appréciant, invitant même une vive compétition, peut seule présenter. Il progresse, s'attaque à de formidables rivaux et les reverse. Depuis 1848, la quantité de hareng importée de la Grande-Bretagne à Stettin, Dantzig, Hambourg et Königsberg s'est élevée, de 100,297 à 318,263 en 1855, tandis que les importations de la Hollande ont diminué de 5,019 à 1,300 barils, et celles de la Norvège de 194,862 à 122,423 barils.

“Doit-on, en bonne politique, troubler une telle organisation ? Peut-on trouver un motif assez puissant pour y porter atteinte ou pour justifier une intervention ? Est-il à désirer qu'on détruise pour l'échanger contre un autre, un système qui est certainement la cause accessoire, si elle n'est pas, comme le prétend la majorité de ceux qui se livrent à ce commerce, la cause efficiente de sa prospérité ? Telle est, suivant nous, la question pratique à laquelle nous devons donner une réponse.

Maintenant, il est essentiel d'observer que la marque et les avantages qui en résultent sont nécessaires au commerce du hareng et qu'il faudra les obtenir, quelque soit le système suivi d'une manière ou d'une autre. Chaque détail du travail exécuté par les officiers des pêcheries est non seulement utile, mais indispensable. Les personnes qui vident le poisson comme celle qui le salent doivent être surveillées, car quelques poissons meurtris ou mal assortis diminueront sérieusement la valeur commerciale d'un baril de hareng. *L'inspection avant l'achat est nécessaire.* Que les officiers des pêcheries s'acquittent de leurs devoirs avec un jugement remarquable, tous les intéressés l'admettent cordialement ; ils s'en montrent même reconnaissants. Parmi les attaques nombreuses auxquelles la marque officielle a été en butte, on ne l'a jamais accusée, malgré l'énorme exportation qu'elle couvre, d'avoir trahi la confiance des acheteurs.

“On ne peut dire que l'opinion publique en Écosse soit en faveur de l'abolition de la marque. Elle est en butte à l'hostilité active d'une partie de la presse, mais la grande majorité des commerçants se prononce hautement en sa faveur. Sur la côte occidentale, qui alimente le marché national, et où on ne se sert pas de la marque, il n'y a pas de demande positive pour son abolition. Nous ne pouvons pas en principe presser le gouvernement d'enlever à un commerce important une institution que nous avons prouvée tout à fait inoffensive, qui ne coûte rien à la nation, et dont la valeur est attestée par la meilleure des preuves, la demande volontaire des commerçants qui la recherchent et s'en servent.

“Pour toutes ces raisons, nous avons conclu qu'il n'est pas expédient d'abolir la marque, et nous croyons devoir recommander sa continuation à Vos Seigneuries, à condition que l'établissement paie lui-même ses frais.”

Le Capit. Sullivan termine son rapport de la minorité comme suit :—

Ayant étudié toute la question, entièrement neuve pour moi, aussi sérieusement que possible, je n'ai aucune hésitation à recommander fortement qu'au lieu de permettre au gouvernement d'intervenir d'une manière aussi désagréable, la marque devrait être entièrement abolie, après avis suffisant, et que le commerce soit laissé à son propre mérite. Je ne puis terminer sans rendre témoignage aux officiers du Bureau des Pêcheries, comme corps. C'est un honneur pour eux que, sur les nombreux témoins interrogés privément, dont un bon nombre naturellement sont mal disposés envers les officiers, et quelques-uns même doivent être mécontents de s'être vus occasionnellement refuser la marque, pour des raisons qu'ils ont dû considérer comme trop légères, pas un seul n'a manqué de rendre justice à la conduite strictement honorable de chaque officier avec qui il a eu des rapports.”

De plus, au sujet de la marque, M. Mitchell s'exprime de la manière suivante :—

“S'il était nécessaire d'apporter quelque nouveau témoignage pour prouver les grands avantages du système d'inspection et de surveillance de la part des officiers des pêcheries, nous recommanderions la lecture d'une brochure très intéressante écrite dernièrement (1856) par un citoyen très éminent et d'une grande expérience pratique —Walter Biggar, écr.,—qui, pendant bien des années, a fait une forte exportation